

2026

Conditions générales de vente

TachiFox®

Les Routiers Suisses

1.9.2026

CONTENU

GENERAL	3
LICENCE UTILISATEUR	3
EXIGENCES POUR L'UTILISATION DE TACHIFOX	4
TECHNIQUE	4
LECTURE DES DONNÉES DU TACHYGRAPHE	4
LECTURE DES DONNÉES DE LA CARTE DE CONDUCTEUR	5
RAPPORTS	5
SUPPRESSION AUTOMATIQUE, DEMANDE DE SUPPRESSION ET EXPORTATION DE DONNÉES BRUTES ET BASE DE DONNÉE	5
DEVOIR DE SAUVEGARDE	5
EXPORT DES DONNÉES POUR LES AUTORITÉS	6
SUPPORT TECHNIQUE	6
AIDE	7
DONNÉES DU TACHYGRAPHE DE 2^E GÉNÉRATION ET DE LA CARTE CONDUCTEUR G2	7
RÉCLAMATIONS ET GARANTIES	7
RETOUR	8
DONNÉES D'ACCÈS	8
EQUIPEMENT EN OPTION	8
PAIEMENT	8
PROTECTION DES DONNÉES	8

GENERAL

TachiFox Pro est un programme destiné à l'enregistrement du temps de travail et de repos des travailleurs soumis à l'Ordonnance sur les temps de travail et de repos, l'OTR. Il permet également la sauvegarde des données brutes enregistrées dans le tachygraphe numérique, ainsi que dans la carte du conducteur.

TachiFox Pro est un outil. La responsabilité d'un maniement correct du logiciel incombe à l'utilisateur. TachiFox Pro sert à l'enregistrement des temps de travail et de repos. TachiFox calcule les chiffres clés nécessaires de manière indépendante. C'est pourquoi l'utilisateur doit s'assurer que les données introduites soient correctes et complètes.

Les responsabilités sont décrites dans les articles OTR1 **Sect.1** Art.1 / **Sect.2**; Art.3; Art.4 / **Sect.4**; Art.13; Art 13b; Art 13d; Art.14b; Art. 16; Art 16a; Art. 17; Art. 18

Particulièrement l'article Sect.4 Art 16 - 5

Les employeurs et les conducteurs indépendants qui confient la tenue du registre ou la gestion des données à des tiers restent responsables de l'exactitude des inscriptions, de la sécurisation et de la conservation des données déchargées ainsi que de leur intégralité.

LICENCE UTILISATEUR

TachiFox3 Pro est un produit des Routiers Suisses, développé par Conzept Team SA. L'acheteur acquiert une licence pour l'utilisation du programme. La licence est limitée dans le temps à une année et non transmissible. Sans résiliation écrite, elle se prolonge automatiquement pour une durée de douze mois. La licence est liée au nombre de véhicules équipés d'un tachygraphe numérique. L'envoi des données d'accès se fait par E-Mail. Les Routiers Suisses se réservent le droit d'adapter les prix aux coûts et aux fluctuations du marché. La licence peut être résiliée par écrit au plus tard trente jours avant la date de prolongation automatique.

TachiFox est une offre de l'association Les Routiers Suisses. L'offre TachiFox peut être en tout temps interrompue.

EXIGENCES POUR L'UTILISATION DE TACHIFOX

TECHNIQUE

ACCÈS AU CLOUD

L'accès à TachiFox requiert :

- Un accès à Internet.
- Une adresse e-mail.

LECTURE DE LA CARTE

- Un lecteur de carte de type SmartCard.
- Un logiciel permettant l'enregistrement des données dans un format défini (p.ex. TachiFox Reader ou TachoDrive4, TachoDrive5 ou TachoDrive NX).
- Une carte de conducteur.
- Un terminal disposant d'un port USB libre.
- TachiFox Reader requiert l'utilisation d'un PC fonctionnant sous Windows.
- L'utilisation de TachiFox sur MacOS n'est possible qu'avec un TachoDrive4, TachoDrive5 ou TachoDrive NX

EXTRACTION DES DONNÉES DU TACHYGRAPHE

- Appareil de lecture (p.ex. TachoDrive 1, TachoDrive 4, TachoDrive 5 ou TachDrive NX)
- Carte d'entreprise
- Un terminal disposant d'un port USB libre.

CONSERVATION DES DONNÉES BRUTES

- Mémoire électronique (Cloud, disque dur, clé USB)
- Lieu de stockage pour les données brutes au format papier (Rapports de travail, attestation de maladie, etc.)

COMPÉTENCES DE L'UTILISATEUR

TachiFox Pro n'est pas un logiciel compliqué. Toutefois, afin de s'assurer que les rapports soient parfaitement corrects, certaines étapes sont nécessaires. Ces dernières peuvent varier de cas en cas. L'utilisateur doit pouvoir disposer des compétences suivantes :

- Connaissance de base d'Internet
- Utilisation basique d'un navigateur Internet
- Utilisation basique d'un terminal
- Envoi et réception d'e-mail avec fichiers joints
- Compréhension écrite du français ou de l'allemand
- Connaissances de l'OTR
- Être capable de maintenir une documentation irréprochable

LECTURE DES DONNÉES DU TACHYGRAPHE

Le propriétaire d'un véhicule lourd affecté au transport de choses ou de personnes doit télécharger, sauvegarder et archiver les données extraites du tachygraphe numérique au

plus tard tous les 3 mois. Il doit exister deux copies distinctes de ces données brutes, stockées à deux endroits différents. Ces copies doivent être conservées pendant 3 ans.

Les Routiers Suisses proposent l'acquisition d'appareils permettant de lire ces données, et de les enregistrer au format prescrit. Les Routiers Suisses sont revendeurs de ces appareils, qui jouissent d'une garantie de 2 ans.

La lecture des données requiert l'utilisation d'une carte d'entreprise. Celle-ci est à acquérir auprès de l'ASTRA.

LECTURE DES DONNÉES DE LA CARTE DE CONDUCTEUR

La carte de conducteur doit être lue au plus tard tous les 7 jours, même lorsqu'aucune activité de conduite n'a été enregistrée. Il doit exister deux copies distinctes de ces données brutes, stockées à deux endroits différents. Ces copies doivent être conservées pendant 3 ans.

Les Routiers Suisses proposent l'acquisition d'appareils permettant de lire ces données, et de les enregistrer au format prescrit. Les Routiers Suisses sont revendeurs de ces appareils, qui jouissent d'une garantie de 2 ans.

RAPPORTS

Le produit exigé par l'OTR est le rapport mensuel. Il est conseillé d'enregistrer chaque mois sur le terminal de l'entreprise une copie de ce rapport pour chaque chauffeur. L'employeur est tenu de pouvoir remettre tous les rapports à l'autorité de contrôle pour une durée de 3 ans, ainsi que des données brutes relatives. Cela même lorsque l'entreprise n'est plus cliente de TachiFox.

SUPPRESSION AUTOMATIQUE, DEMANDE DE SUPPRESSION ET EXPORTATION DE DONNÉES BRUTES ET BASE DE DONNÉE

L'employeur est responsable de la conservation et de la sauvegarde des données brutes OTR, ainsi que des rapports OTR, durant 3 ans. Lorsque l'utilisateur résilie le contrat d'utilisation de TachiFox 3 Pro, les données sont définitivement effacées 12 mois après la date effective de la résiliation. Cela également lors d'une résiliation pour non-paiement de l'abonnement à TachiFox 3 Pro. La suppression des données peut également être demandée par l'utilisateur, au moyen d'un courrier adressé aux Routiers Suisses, signé par une personne disposant d'un droit de signature. Les données sont ensuite effacées dans un délai d'un mois à partir de l'acceptation de la demande.

Les données brutes ainsi que les entrées de la base de données peuvent également, sur demande écrite aux Routiers Suisse, être exportées. Les données brutes de la carte de conducteur ainsi que du tachygraphe vous seront envoyées dans un délai d'un mois au format .ddd, et les entrées de la base de donnée au format .csv.

DEVOIR DE SAUVEGARDE

Les données brutes concernant la justification des temps de travail et de repos doivent être conservées au siège de l'entreprise pendant une durée de 3 ans. Cela concerne particulièrement les données numériques extraites de la carte du conducteur ainsi que celles

extraites du tachygraphe numérique. Les données enregistrées sur le serveur de TachiFox ne sont pas considérées comme sauvegardes.

EXPORT DES DONNÉES POUR LES AUTORITÉS

L'employeur doit être en possession de toutes les données. L'autorité de contrôle demande une première fois le rapport mensuel. Ce dernier doit être rempli de manière consciencieuse et exhaustive. L'employeur est responsable de l'exactitude des informations transmises. Les rapports peuvent être stockés au format PDF ou imprimés.

L'employeur doit en sus fournir toutes les données brutes, digitales et analogiques, pour la période de contrôle. Cela comprend (liste non-exhaustive):

- Fichiers .ddd extraits de la carte du conducteur
- Fichiers .ddd extraits du tachygraphe
- Demandes de vacances
- Rapports de travail
- Enregistrements du système de pointage
- Livret de travail
- Ordres de marche militaire ou de la protection civile, attestation des pompiers, etc.
- Rapports d'accidents ou de maladie, avec certificats

L'employeur reste seul responsable de la mise à disposition des autorités de toutes les données brutes. Par conséquent, il est impératif qu'une sauvegarde des données numériques et analogiques (papier) soit effectuée au siège de l'entreprise.

Le cas échéant, le support technique de TachiFox peut fournir un export des données uploadées dans le cloud.

SUPPORT TECHNIQUE

TachiFox 3 Pro est vendu sous forme de licence d'utilisation annuelle. Le support technique est inclus dans ce tarif pour les membres indépendants (CI) et les membres amis commerçants (CC). Pour les non-membres, le support technique est facturé au tarif annuel de CHF 250. – TTC. Les Routiers Suisses fournissent le support technique, et sont atteignables via le site web www.tachifox.com, rubrique support, par e-mail à support@tachifox.ch, ou par téléphone au 021 706 20 00. Le support sera effectué dans les plus brefs délais. Les cas de support nécessitant une manipulation du terminal du client ne peuvent se faire que via un accès à distance, par exemple avec le logiciel Team Viewer. Le support technique couvre les domaines suivants :

- Utilisation de TachiFox dans le cloud, y compris génération de rapports et manipulations
- Installation et utilisation de TachiFox Reader, le logiciel de lecture de carte tachygraphe
- Utilisation et mise à jour des appareils vendus par Les Routiers Suisses.

L'aide ne couvre pas :

- Les problèmes liés à l'utilisation basique des systèmes informatiques tels que Windows, MacOS ou smartphones
- Formation de l'utilisateur à l'utilisation basique d'un ordinateur et d'un navigateur Internet
- Lorsque le tachygraphe est verrouillé et ne fournit pas de données.
- Tout problème technique du tachygraphe lui-même
- L'export de données pour les autorités, pour les licences chauffeur privé.

Les informations concernant les mises à jour seront communiquées via un système de mailing.

AIDE

Le support technique couvre tous les problèmes liés à l'utilisation normale de TachiFox.

L'export de données pour les autorités est exclu pour les licences TachiFox chauffeur.

Il couvre tous les problèmes qui peuvent survenir lors de la mise en service dans un environnement d'exécution normal. L'aide couvre également les problèmes liés au logiciel, tels que des calculs incorrects ou des fonctions qui ne s'avèreraient pas pleinement applicables. Cela suppose que le tachygraphe soit utilisé correctement et que les tâches administratives d'une entreprise de transport et le contenu de l'OTR soient connus et respectés. Une connaissance de base de l'utilisation d'un ordinateur et d'Internet est également requise.

Les Routiers Suisses se réservent le droit d'accéder aux données du client, dans le but d'effectuer une opération de support technique. Les données stockées dans le cloud appartiennent au client et il est de sa responsabilité de s'assurer de leur exactitude et de leur intégralité. Afin d'éviter une perte de données brutes, il incombe au client de posséder une copie de ces fichiers.

DONNÉES DU TACHYGRAPHE DE 2^E GÉNÉRATION ET DE LA CARTE CONDUCTEUR G2

TachiFox 3 Pro permet d'importer dans la base de données les données enregistrées par les tachygraphes de 2e génération.

Les données peuvent être extraites du tachygraphe à l'aide des dispositifs TD1, TD4, TD5 ou TD NX et être sauvegardées à des fins de traitement et d'archivage.

Attention : tous les appareils de lecture doivent avoir la version G2V2 pour garantir une lecture correcte des données.

RÉCLAMATIONS ET GARANTIES

Les réclamations peuvent être adressées par écrit au secrétariat des Routiers Suisses. Les pièces défectueuses pourront être échangées, si celles-ci sont toujours couvertes par la garantie. Les éventuelles erreurs du programme seront modifiées. La garantie pour les appareils tels que le lecteur de cartes, le TachoDrive 1, le TachoDrive 4, le TachoDrive 5 ou le TachoDrive NX court à partir de la date d'achat et pour une durée de 2 ans.

RETOUR

Le droit de retour existe durant 10 jours après la date de livraison. Les appareils ne peuvent être retournés que lorsque toutes les pièces sont en parfait état, emballage y compris.

DONNÉES D'ACCÈS

Les données d'accès sont expédiées par e-mail. La licence de TachiFox est liée à cette adresse e-mail.

EQUIPEMENT EN OPTION

- Lecteur de carte USB
- TachoDrive 1
- TachoDrive 4
- TachoDrive 5
- TachoDrive NX
- Extension de licence
- Cours de formation

PAIEMENT

Pour les livraisons en Suisse, le paiement doit s'effectuer dans les 30 jours après la date de livraison. Pour les livraisons à l'étranger, le paiement doit s'effectuer à la commande.

En cas de non-paiement, les Routiers Suisses se réservent le droit d'annuler la licence et de révoquer l'accès à TachiFox jusqu'au paiement total des sommes en suspens. Des frais administratifs se montant à 10% du prix d'achat peuvent s'appliquer pour la réactivation de la licence.

PROTECTION DES DONNÉES

A des fins d'entretien et de dépannage, il peut être nécessaire que la société conceptrice du logiciel, ainsi que les collaborateurs des Routiers Suisses responsables du projet, accèdent aux données du client.

Les données du client ne seront en aucun cas publiées ou transmises à des tiers. Les données du client ne seront en aucun cas utilisées à des fins économiques ou de marketing

Les Routiers Suisses
Rte. de la Chocolatière 26
CH-1026 Echandens